



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Arrêté de nomination et de modulation de service

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU le Code de l'Éducation,

VU les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en Conseil d'administration du 28 mars 2014 et tels que modifiés en Conseil d'administration le 10 octobre 2014,

VU l'élection en Conseil d'administration du 07 décembre 2014 de Monsieur Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne – Bordeaux 3,

VU la délibération au Conseil d'administration de l'université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Carole CARRIBON, maître de conférences est nommée responsable pédagogique du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 :

A ce titre, elle bénéficiera pour l'année universitaire 2015-2016 d'une modulation de service de 48 heures.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié conformément aux statuts de l'Université susvisés et transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux – Chancelier des Universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac le, 15 juillet 2015,

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne


Jean-Paul JOURDAN

Publié le :

Transmis au recteur chancelier des universités le :

Copies:

- Rectorat de l'Académie de Bordeaux.
- Intéressée.
- Agence Comptable